

Mont-de-Marsan, le 03 mars 2011

Pôle Culture et Patrimoine
Tel : 05.58.05.87.57
fax : 05.58.05.87.56
pole.culture@montdemarsan.fr

**OBJET : 28^{ème} Salon de Peinture et de Sculpture de la Ville de Mont-de-Marsan
23^{ème} Salon des jeunes artistes**

THEME EXCLUSIF POUR LE SALON 2011 : « LA RUE »

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-dessous, le déroulement du Salon 2011 :

1. Dates du Salon : du **mardi 03 mai au dimanche 29 mai 2011**

Ouvert au public du lundi au samedi de 10h à 12 h et de 14 h à 18 h.

L'ouverture les dimanches 8, 15, 22, et 29 mai de 14h à 18 h, se fera selon les réponses des artistes volontaires pour ces permanences.

2. Vernissage : le **mardi 03 mai 2011** à 18h30 à la Minoterie.

3. Artistes accueillis : Tous les artistes amateurs du département des Landes. L'inscription au salon est gratuite.

4. Les œuvres : Deux oeuvres maximum, ne dépassant pas 1m² de superficie au total.
Sont exclues les copies et les travaux d'artisanat d'art.

5. Précisions techniques :

Veillez :

- Munir les tableaux **d'un système d'accrochage efficace et solide** (piton, ficelle, crochet...). Ils devront supporter une manutention répétée.
- Encadrer **impérativement** les sous-verre d'une baguette, pour des raisons de sécurité.
- Inscrire lisiblement au dos des œuvres votre nom, le titre de l'œuvre, et préciser « Salon des adultes » ou « Salon des jeunes ».

6. Dépôt des œuvres : du **mardi 26 au vendredi 29 avril 2011** de 10h à 12h et de 14h à 18h auprès du personnel de la Minoterie. **Les œuvres non déposées aux dates indiquées, ne seront pas acceptées.**

7. Artistes bénévoles :

L'installation des œuvres se fera les **lundi 02 et mardi 03 mai 2011** jusqu'à 17h et sera assurée par des artistes bénévoles préalablement inscrits par le Pôle Culture et Patrimoine grâce à la fiche d'inscription ci-jointe.

De même, nous demandons aux artistes volontaires pour assurer les permanences des **dimanches 8, 15, 22, et 29 mai après-midi**, de nous faire connaître les horaires auxquels ils sont disponibles (au dos de l'imprimé d'inscription ci-joint).

8. Catalogue : Afin d'établir le catalogue et le dossier de presse du salon, vous voudrez bien compléter l'imprimé ci-joint et nous **le retourner AVANT LE 31 MARS 2011, date limite d'inscription.**

Nous vous prions de bien vouloir déposer les œuvres qui ont été inscrites sur l'imprimé afin que les œuvres mentionnées sur le catalogue correspondent à celles qui sont exposées. Le prix des œuvres ne sera en aucun cas mentionné sur le catalogue du Salon diffusé au grand public.

9. Prix : Ils seront décernés par un jury extérieur au département des Landes. La remise des prix aura lieu **le jeudi 26 mai 2011** à 18h30 à la Minoterie .Le Salon des adultes et le Salon des jeunes peuvent être dotés d'un prix versé sous forme de virement bancaire ou en espèces auprès du Trésor Public.

10. Hors concours : Sont placés hors concours pendant deux ans les artistes ayant eu un prix durant deux années consécutives.

11. Publicité : Le salon sera annoncé dans le journal municipal « M2M » et sur www.montdemarsan.fr. Par ailleurs, une affiche sera largement diffusée ainsi qu'une annonce dans les médias.

12. Reprise des oeuvres : Les œuvres **devront impérativement être retirées les lundi 30 et mardi 31 mai 2011** à la Minoterie de 10h à 12h et de 14h à 18h.

SALON DES JEUNES ARTISTES :

Il est ouvert aux jeunes âgés de 15 à 25 ans.

Les conditions générales de participation sont les mêmes que pour le salon des adultes (nombre d'œuvres, dépôt, accrochage...).

Toute production graphique ou plastique pourra être présentée.

Je vous prie de recevoir, Madame, Mademoiselle, Monsieur, mes sincères salutations.

Pour Madame le Maire
L'Adjointe aux Affaires Culturelles

Chantal DAVIDSON